



Définition des interfaces entre les modalités de l'immobilier, des TIC et de l'armement

Editeur: Groupe de travail TUNE+ ; interfaces Immo / TIC / RABL



Table des matières

1.	Objet, positionnement du chapitre et principes.....	3
2.	Bases	4
3.	Rôles	5
4.	Processus.....	8
5.	Compétences (DEBI).....	9
6.	Financement.....	12
7.	Groupes de projet	17
8.	Interfaces	18
9.	Calendrier et déroulement dans le temps	23
10.	Dispositions de libération et de transition	24

Suivi des modifications

Date de libération	Version	Description de la version
8.03.2007	1.0	Version initiale
15.01.2008	Projet 1.01	Révision de l'élargissement et des rectifications, chap. 7.1, conformément au mandat de surveillance TUNE+ du 10.12.2007 par argoet
20.02.2008	Projet 1.02	Révision / compléments conformément aux feed-backs du groupe de travail TUNE+, interfaces Immo-TIC-RABL (liste roulante des cas en suspens)
11.03.2008	Projet 1.04	Intégration des résultats de la réunion du 7.03.2008 comme base des rectifications.
27.03.2008	1.0	Intégration des résultats de la réunion du 25.03.2008
14.04.2008	1.1	Intégration des résultats de la réunion du 14.04.2008 Libération du document comme annexe au processus MSA



1. Objet, positionnement du chapitre et principes

Le présent document règle les interfaces entre les procédures des domaines Immobilier, TIC et modalités de l'armement (RABL) dans les différents projets. Il a force obligatoire pour les trois procédures. Les interfaces doivent être perçues de manière unifiée par les détenteurs de rôles et de fonctions des trois procédures ou processus d'acquisition.

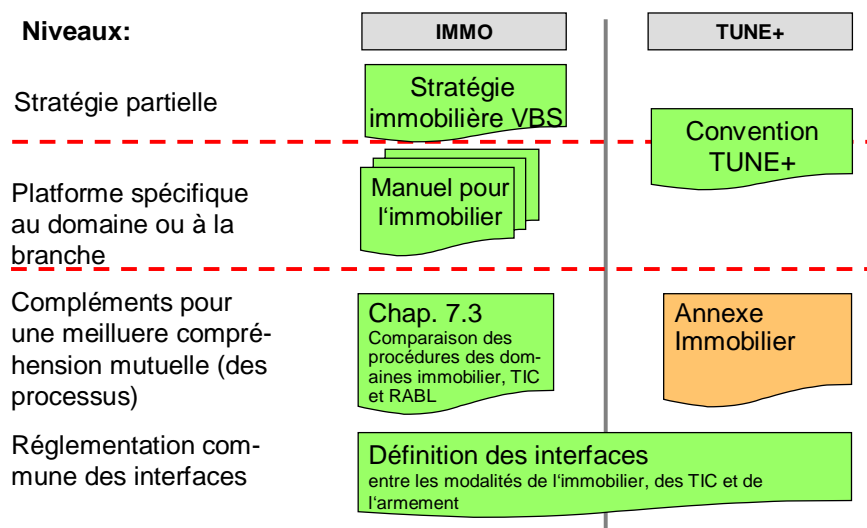


Illustration 1 : Positionnement des bases et de la présente définition des interfaces entre les modalités pour l'immobilier, les TIC et l'armement.

Les interfaces et les compétences au sein des procédures ne sont pas représentées (p.ex. compétence de décision pour un jalon ou décision-charnière dans le processus immobilier). Les processus sont documentés de manière plus ou moins détaillée dans les différentes procédures. L'ancien manuel de planification pour les modalités de l'armement et des TIC en tant que pendant au Manuel pour l'immobilier n'a plus été actualisé, de sorte qu'il manque en partie une description détaillée des processus dans ces domaines.

La rectification des interfaces se base sur les principes suivants. Tous les aspects de la délimitation entre les procédures Immo, TIC et RABL sont identiques en ce qui concerne :

- l'attribution unifiée des processus des différents produits ou domaines d'acquisition (processus immobilier du terrain jusqu'à l'équipement de base / mobilier),
- les compétences unifiées des détenteurs centraux de rôles et de fonctions pour les différents produits ou domaines d'acquisition pendant toute la durée de vie (conformément aux conventions Immobilier et TUNE+),
- la responsabilité du budget unifié clairement réglée pour les différents produits ou domaines d'acquisition (depuis la planification, l'acquisition / réalisation, l'exploitation, la maintenance / remise en état jusqu'à la mise hors service),
- la validité unifiée des processus et rôles pour tous les clients du domaine de la défense (toutes les DU OE CdA) et les domaines départementaux civils (p.ex. OFPP)

Les dérogations à ces principes se font ponctuellement lorsque cela permet d'utiliser des synergies de manière ciblée ou d'améliorer les avantages pour le client.



Les réglementations relatives aux processus ayant des répercussions sur tout le département doivent être conçues de manière à ce qu'elles soient valables pour tous les domaines du département (p.ex. mise à disposition de la téléphonie pour toutes les OE du DDPS).

La convention TUNE+ règle la collaboration entre armasuisse et V à partir de la planification stratégique pour le domaine du matériel de l'armée. Dans ce contexte, le processus « Couverture des besoins matériels de l'armée » (MSA) fait partie déterminante du domaine de mesures matériel pour les sous-domaines armement et informatique. Au rythme du traitement annuel de l'établissement du budget, ces deux sous-domaines conjugués réalisent l'évaluation de l'importance, qui constitue la « charnière » entre la planification générale et la planification de la réalisation, et assurent, dans le cadre de la planification du projet, un démarrage du projet en accord avec les partenaires impliqués ainsi que l'intégration dans les budgets (PEB, RP, AEB, EIB, AMB et TIC).

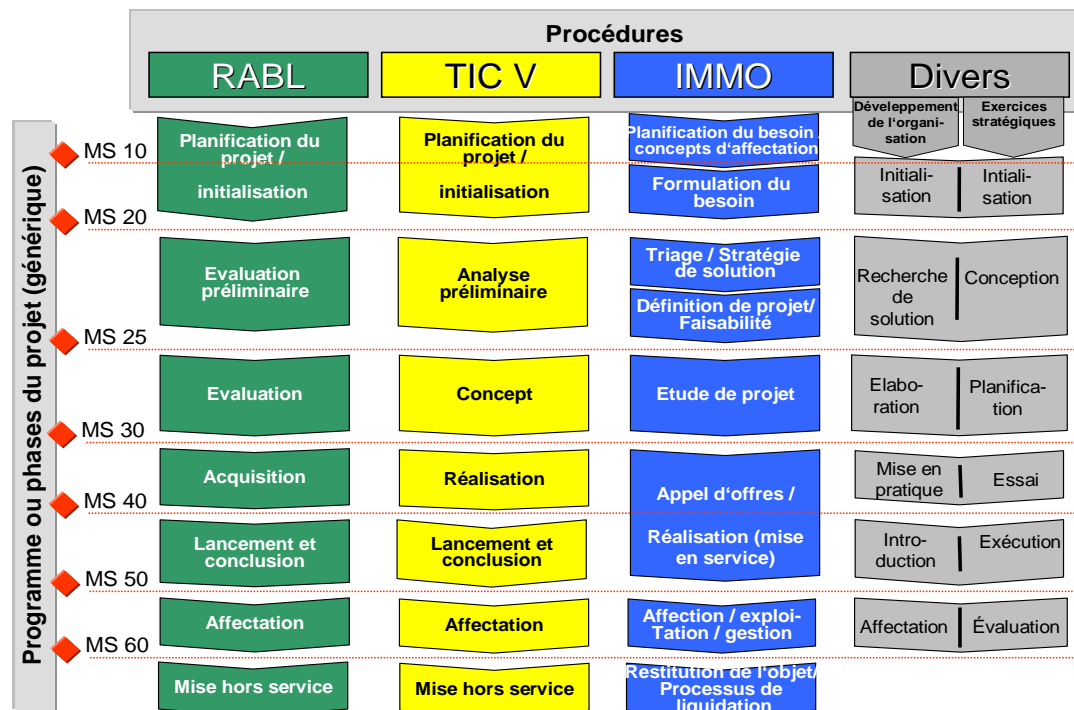


Illustration 2 : Types de projets « Big Picture »

2. Bases

Le présent chapitre se fonde sur les bases suivantes :

- Manuel pour l'immobilier (Version initiale 01.01.2006, actualisation périodique par la Table ronde pour la collaboration). <http://www.ar.admin.ch/internet/armasuisse/de/home/dok/handbuch.html>
- Manuel de planification (version transitoire, chapitres 1 - 3) pour le groupe de la défense, état au 25.02.05.
- Convention entre les groupes « Défense » et « armasuisse » TUNE+ du 02.05.2007 (y compris les Annexes I à IX).
- Ordonnance du DDPS sur le matériel de l'armée (Ordonnance sur le matériel de l'armée, OMAT) du 6.12.2007, RS 514.20.
- Instructions sur le matériel de l'armée, WAMAT (entrée en vigueur prévue en novembre 2008).
- Responsabilité du projet Défense. <http://intranet.vtg.admin.ch/intranet/vtg/de/home/querschnitt/portalmvvar.html>



3. Rôles

Les rôles dans les procédures Immobilier, TIC et RABL sont définis dans les bases respectives. Les rôles des trois procédures sont comparables. Dans chaque procédure, on connaît par exemple un représentant du client ou un mandant « stratégique » (du point de vue du DDPS). Ils se trouvent dans l'état-major de planification de l'armée. Ensemble, ils assument la responsabilité de conduite du domaine matériel ((M du DUOAMP).

Pour TIC et RABL, un portefeuille est géré en commun (il se base sur l'application CHEOPS ou, depuis la fin 2008, sur CHEOPS ALINO).

	Immo	TIC	RABL y.c. part TIC
Représentant du client ou mandant stratégique dans le processus TIC et RABL	Locataire stratégique (SM) Organisations : EM planif A, IMP (pour le domaine V), OFPP, armasuisse, SG DDPS	Planification et gestion du système (TIC V) Organisation: EM planif A, TIC V	Planification et gestion du système (ARP) Organisation: EM planif A, ARP
Représentant des clients ou besoins	Locataire opérationnel (OM), Organisations: DU OE CdA (V1-V8), OFPP, armasuisse, SG DDPS	Organisation des bénéficiaires de prestations (LBO), PPV et autres DU OE CdA Organisations: DU OE CdA	Besoins Organisations: TSK HE / LW ainsi que tous les autres DU OE CdA
Mandataire (sous l'angle du DDPS) ou représentant du propriétaire	Représentant du propriétaire (EV) Organisation: armasuisse Immo	En règle générale armasuisse	En règle générale armasuisse
Prestataire (exploitation)	Exploitant (BE) Organisations: Base logistique de l'armée (pour tout le groupe V)	Prestataire central TIC (zen LE TIC VBS) pour systèmes FU et TIC Organisation: Base d'aide au commandement (pour tout le DDPS)	Prestataire Organisation: Base logistique de l'armée (pour tout le groupe V) Organisation: Base d'aide au commandement (pour tout le DDPS)

Illustration 3 : Désignation des rôles dans le processus Immobilier, TIC et d'armement



Fondamentalement, le travail thématique se fait au sein de la procédure (Immobilier, TIC et RABL). L'harmonisation entre ces processus se déroule en règle générale de manière « horizontale » (voir à ce sujet l'illustration 4).

- Dans la planification générale, ceux qui expriment les besoins et les mandants saisissent et synchronisent les besoins orientés vers les aptitudes. Avec l'évaluation de l'importance dans le cadre de la planification de la mise en œuvre, les conditions préalables et les bases d'un démarrage réussi des projets/acquisitions sont élaborées et/ou contrôlées (p.ex. prescriptions relatives à la stratégie, personnel, finances). L'attribution de mandats par armasuisse se fait avec le processus « Couverture des besoins matériels de l'armée » (MSA) pour les sous-domaines armement et informatique.
- L'introduction d'un projet se déroule en règle générale entre ceux qui expriment le besoin (locataire opérationnel, organisation des bénéficiaires de prestations et responsables de la conception de projets). Avec l'introduction du projet, une solide définition des besoins est assurée via la procédure ou via les processus d'acquisition (quantité, standard, place, date, etc.).
- L'harmonisation technique a lieu entre les prestataires pendant le déroulement du processus (tout au long du cycle de vie, depuis l'introduction du projet jusqu'à la mise hors service, en passant par l'acquisition / réalisation, l'exploitation, la maintenance / remise en état).
- Les questions relatives à l'exploitation sont mises au point par le centre d'achat compétent avec le futur exploitant (p.ex. exploitation ultérieure d'un système de contrôle d'accès).

L'introduction « diagonale » du projet n'est pas autorisée (déclenchement d'un besoin immobilier par LBO). Sinon, les détenteurs de rôles ne peuvent pas assumer leur responsabilité. Des lacunes peuvent se produire lors du financement du projet.

Le « chef de projet d'exploitation » du besoin est responsable de la coordination générale du projet côté besoin.

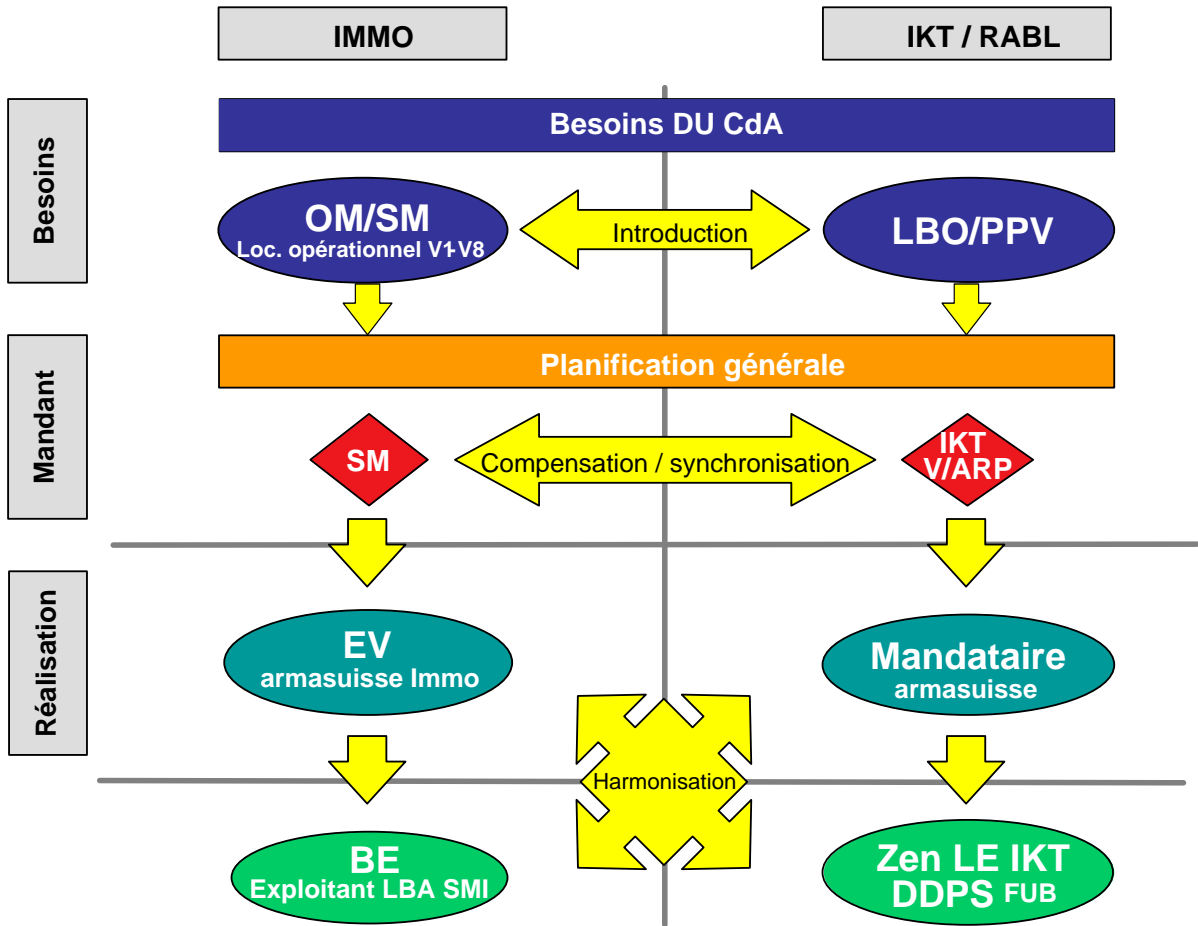


Illustration 4 : Collaboration des détenteurs de rôles dans le processus immobilier, TIC et d'armement



4. Processus

Les processus des procédures Immobilier, TIC et RABL sont définis dans les bases respectives. Le présent document montre la collaboration transdisciplinaire dans le déroulement du processus.

La direction de la coordination générale est déterminé de cas en cas dans la phase AM2 Triage / stratégie de solution (Immo) ou planification des projets / introduction (TIC et RABL). D'un commun accord, la direction est attribuée entre les procédures selon les principes suivants :

- selon le principe de l'utilisation dominante (p.ex. selon la part dans le volume total d'investissements)
- connaissances du système pour les systèmes techniques complexes
- selon l'urgence dans le temps ou l'importance (déroulement différent de la planification)

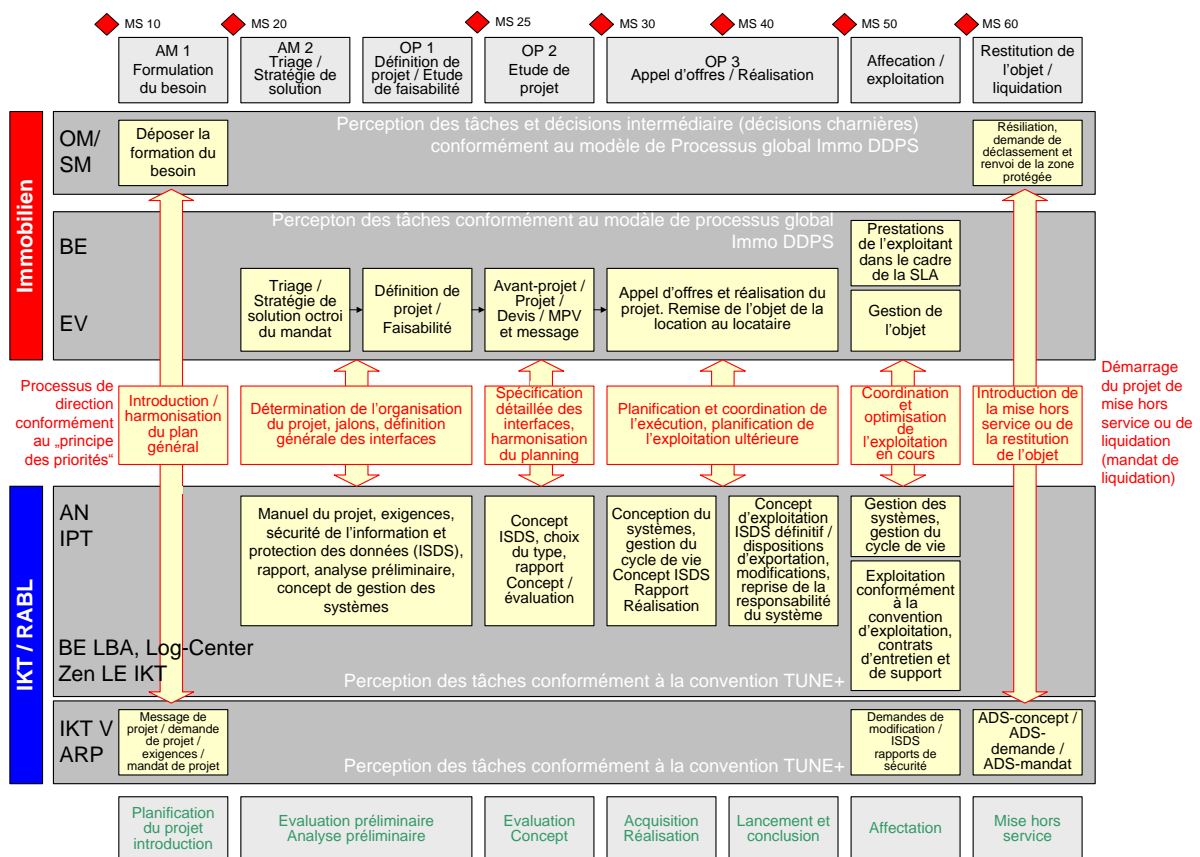


Illustration 5 : Collaboration des détenteurs de rôles dans le processus

L'échange d'informations entre les détenteurs de rôles et/ou de fonctions doit être institutionnalisé, p.ex. avec des messages périodiques sur le déclenchement de nouveaux projets de construction d'armasuisse Immobilier au zen LE TIC DDPS.

Conformément aux dispositions du présent chapitre régissant les interfaces, ces dernières doivent être vérifiées et/ou rectifiées pour les projets complexes dans la phase OP1 / définition du projet (Immo) ou évaluation préliminaire / analyse préliminaire (TIC / RABL). De cas en cas, elles doivent être rectifiées et précisées sous forme d'un tableau de délimitation des prestations.

Les interfaces doivent être concrétisées par phases (rectification au niveau du plan, au niveau de la technique d'exécution, jusqu'à la conclusion commune). Les modifications pen-



lant l'exécution ont des répercussions sur les coûts et causent, en règle générale, des coûts supplémentaires non planifiés.

Les aspects de l'exploitation future doivent également être concrétisés par phase. Ceci s'applique d'une part pour l'exploitation immobilière par l'exploitant et d'autre part également pour l'exploitation des infrastructures TIC (p.ex. exploitation de systèmes de contrôle d'accès). L'intégration de « l'exploitation par le prestataire » (zen LE TIC DDPS et exploitant BLA) doit toujours être assurée par le chef de projet responsable.

5. Compétences (DEBI)

Pour la collaboration transdisciplinaire, les règles suivantes (DEBI) s'appliquent. Seules les compétences transprocessus sont affichées. La collaboration au sein des procédures n'est pas représentée, elle est définie dans les réglementations spécifiques (Manuel pour l'immobilier et convention TUNE+).

N°	Etape du processus	Activité	D	E	B	I
MS20	Formulation du besoin (Immo)	Harmonisation avec le plan général	OM ^B	SM ^B	DUOAMP (plan général)	de cas en cas
	Planification du projet / introduction (TIC / RABL)	Introduction des autres processus (Immo, TIC et RABL)	LBO ^I PPV / BT ^R	AG ^{I+R}	DUOAMP (plan général)	de cas en cas
MS25	Triage / stratégie de solution (Immo)	Prise de contact entre les prestataires et définition des interlocuteurs et de l'organisation du projet. Détermination des jalons. Définition générale des interfaces	EV ^B	SM ^B	EV AN zen LE TIC BE OM/SM IPT	de cas en cas
	Analyse préliminaire (TIC)		IPT ^I	PL / PA	IPT	de cas en cas
	Evaluation préliminaire (RABL)		IPT	PL / PA	IPT	de cas en cas
	Définition du projet / Etude de faisabilité (Immo)		EV ^B	SM ^B	EV AN zen LE TIC BE OM/SM PL / IPT	de cas en cas
MS30	Etude du projet (Immo)	Rectification des plans entre les processus Immo, TIC et RABL. Spécification des interfaces (définition des points de remise avec type, quantité, prestation / dimensionnement, calendrier, etc.)	EV ^B	SM ^B	EV AN zen LE TIC BE OM/SM IPT	de cas en cas
	Concept (TIC)		IPT ^I	PL ^I	IPT	de cas en cas
	Evaluation (RABL)		IPT ^R	PL ^R	IPT	de cas en cas
MS40	Appel d'offres / réalisation	Rectification de la technique d'exécution entre les processus Immo, TIC et RABL. Accords sur les détails de la réalisation (planification de l'exécution, montage / mise au point, mise en service,	EV ^B	SM ^B	EV AN zen LE TIC BE OM/SM IPT	de cas en cas
	Réalisation (TIC)		IPT ^R	PL / PA ^R	IPT	de cas en cas
	Acquisition (RABL)		IPT ^R	PL / PA ^R	IPT	de cas en cas



N°	Etape du processus	Activité	D	E	B	I
MS50	Lancement et conclusion (TIC / RABL)	etc.).	IPT ^R	PL / PA ^R	IPT	de cas en cas
	Affectation / exploitation, gestion (Immo)	Coordination dans la phase d'affectation ou dans l'exploitation	EV ^B BE ^{B1}	EV ^B	EV AN zen LE TIC BE OM/SM IPT	de cas en cas
	Affectation (TIC / RABL)		zen LE TIC und / oder LE Log/Infra	LWM	IPT	de cas en cas
MS 60	Restitution de l'objet Processus de liquidation (Immo)	Introduction, mise hors service ou restitution de l'objet et rectification des interfaces. Tirer au clair l'utilisation ultérieure ou initier la mise hors service et rectifier les interfaces.	OM ^B	SM ^B	EV AN zen LE TIC BE OM/SM IPT	de cas en cas
	Mise hors service (TIC/ RABL)		IPT ¹	AG LWM	IPT	de cas en cas

Illustration 6 : Compétences pour la collaboration transprocessus entre les modalités pour l'immobilier, les TIC et l'armement.

Dans le DEBI principal, seuls les détenteurs de rôles centraux sont représentés. Il faut notamment assurer la mise à contribution des fonctions d'autres procédures. L'appel à d'autres services (p.ex. IOS) a lieu de cas en cas et est réglé de manière détaillée dans les représentations ultérieures des processus (p.ex. dans le Manuel pour l'immobilier).

Légende:

- B) Projet immobilier (DEBI pour projet parc principal)
- I) Informatique pour systèmes d'aide au commandement et TIC
- R) Projets d'armement pour l'armée, y compris systèmes d'aide au commandement et TIC
- 1) Dans le cadre de la SLA représentant du propriétaire - exploitant BLA
- PA Surveillance de projet
- PL Chef de projet

Processus immobilier		Modalités TIC		Modalités de l'armement	
SM	Locataire stratégique <i>EM planif A, IMP pour tout le groupe V</i>	AG	Mandant (phase de projet) <i>EM planif A, TIC V ou ARP</i> Mandant (phase d'utilisation) BLA / SYM, gestion du cycle de vie, LWM	AG	Mandant (phase de projet) <i>EM planif A, ARP</i> Mandant (phase d'utilisation) BLA / SYM, gestion du cycle de vie, LWM
OM	Locataire opérationnel <i>V1 à V8</i>	LBO	Organisation des bénéficiaires de prestations <i>DU OE CdA</i>	PPV BT	Planification, projets, essais <i>TSK HE / LW (représentation centrale des différents BT au sein d'une TSK)</i> Besoins <i>autres DU CdA</i>
EV	Représentant du propriétaire <i>armasuisse Immobilier</i>	AN	Mandataire <i>généralement armasuisse OFCTI</i>	AN	Mandataire <i>généralement armasuisse OFCTI et OFAVM</i>
BE	Exploitant <i>BLA pour tout le groupe V (Infra Center)</i>	zen LE TIC	Prestataire central zen LE CIT DDPS <i>généralement BAC</i>	BE	Exploitant <i>BLA pour tout le groupe V (Log Center)</i>



L'équipe de projet intégrée, IPT (dans les procédures modalités d'armement et TIC) se définit comme suit :

L'équipe de projet intégrée est composée des représentants du mandant, du mandataire, de ceux exprimant leurs besoins et du prestataire, qui visent, au-delà des phases du projet, un système pendant tout le cycle de vie.



6. Financement

Dans le groupe Défense, il est décidé du mode de financement entre l'informatique de l'armée et de l'administration. Dans ce contexte, les projets armée-TIC sont en principe réalisés via des crédits d'armement (PEB, RP ou AEB) et les projets administration-TIC sont réalisés via les postes financiers TIC.

Il relève de la responsabilité de l'état-major de planification de l'armée d'assurer l'harmonisation objective du portefeuille TIC défense.

Domaine	Planification / ingénierie	Etablissement du budget	Crédit	Remarques
Immobilier, objet de la location ¹⁾				
Réalisation d'immeubles (besoins du locataire, surfaces / objets), agrandissements, transformations ou constructions spécifiques au locataire, y compris équipement de base	ar Immo	ar Immo	Investissements immobiliers	Facturation des coûts nets de location au locataire opérationnel au moyen d'une facturation de prestations
Coûts d'exploitation immobiliers (dans le cadre S-SLA)	ar Immo (direction) BLA SMI	ar Immo ^(LV/fw) BLA ^(fw)	Coûts d'exploitation immobiliers (diverse)	Facturation des coûts d'exploitation aux locataires opérationnels au moyen d'une facturation de prestations.
Maintenance immobilière (dans le cadre S-SLA)	ar Immo (direction) BLA SMI	ar Immo ^(LV/fw) BLA ^(fw)	Entretien immobilier	Maintenance des immeubles par l'exploitant BLA dans le cadre de la réglementation des compétences SLA.
Maintenance immobilière	ar Immo	ar Immo	Investitions immobilières	Facturation des parts créatrices de plus-value aux locataires opérationnels au moyen d'une facturation de prestations.
Restitution d'objets immobiliers	Evacuation partielle des locataires (effets des locataires) individuellement, jusqu'à et avec la restitution de l'objet au représentant du propriétaire.			



Domaine	Planification / ingénierie	Etablissement du budget	Crédit	Remarques
	ar Immo (direction) BLA SMI	ar Immo ^(LV/fw) BLA ^(fw)	Investissements immobiliers (crédit-cadre pour démolition ordonnée et désinvestissements)	Evacuation de cas en cas par l'exploitant BLA dans le cadre de la SLA ou de la DLV. Le reste est attribuée à des organes externes, comme pour les projets d'investissement.
Moyens TI pour assurer l'exploitation technique des bâtiments, acquisition, exploitation et maintenance (p.ex. serveur, licences logicielles chez ZUKO et similaires)	ar Immo ² BAC	BAC ^(fw / LV)	BAC	Exploitation d'infrastructures TI pour assurer l'exploitation technique des bâtiments par la BAC.
Informatique, télématique et technologie de la communication				
Nouvelles installations et installations de remplacement téléphone : terminaux, (appareils de table, FAX) TVA, PSA, DECT etc.	DLZ HQ V BAC ar Immo ²	DLZ HQ V BAC	BAC ^(LV, fw)	Actuellement facturation avec répercussions sur le financement BIT au DDPS (WB). Montage fixe comme installations oi et ui et en tant que telles non éliminées comme matériel de l'armée.
Maintenance téléphone : Entretien, réparations, contrats de service, modifications par d'autres occupations de locaux, etc.	DLZ HQ V BAC ar Immo ²	DLZ HQ V BAC	BAC ^(LV, fw)	Actuellement facturation avec répercussions sur le financement BIT au DDPS (WB). Montage fixe comme installations oi et ui et en tant que telles non éliminées comme matériel de l'armée. Désormais, la BAC a une couverture des coûts de 0,2 million/an pour les modifications par d'autres occupations des locaux auprès de EM planif A. Les factures visées de la BAC arrivent pour paiement à EM planif A/ARP.



Domaine	Planification / ingénierie	Etablissement du budget	Crédit	Remarques
Installations nouvelles et de remplacement <u>Composants actifs</u> : routeur, serveur, etc.	TIC V / ARP BAC ar Immo ²	TIC V / ARP BAC	PEB RP AEB TIC BAC ^(LV, fw) Ik Crédit d'équipement (BAC)	Réseau de disponibilité et d'engagement
Maintenance <u>Composants actifs</u> : entretien, réparations, contrats de service, etc.	TIC V / ARP BAC ar Immo ²	TIC V / ARP BAC	EIB TIC BAC ^(LV, fw) Ik Crédit d'équipement (BAC)	Réseau de disponibilité et d'engagement
Installations nouvelles et de remplacement <u>appareils multimédia pour troupe et administration</u> : rétroprojecteur, visualiseur, SmartBoard, etc. 3)	ARP ar BFTA ar Immo ²	ARP LBO / PPV	AEB	A partir du devis 2009 avec péréquation financière dans le devis 2010ff
Maintenance <u>appareils multimédia pour troupe et administration</u> : entretien, réparations, contrats de service, etc.	ARP ar BFTA ar Immo ²	ARP	EIB	
Equipement nouveau et de remplacement <u>automatisation de bureau</u> : (PC, imprimante, écrans, etc.)	TIC V / ARP BAC	TIC V / ARP BAC	TIC / AEB Ik crédit d'équipement (BAC)	
Maintenance <u>automatisation de bureau</u> : entretien, réparations, contrats de service, etc.	TIC V / ARP	TIC V / ARP	TIC / AEB Ik crédit d'équipement (BAC)	
Biens d'équipement militaire, systèmes				
Tout le matériel d'armée comme p.ex. avions, moyens de renseignement, armes, simulateurs, etc., qui sont acquis via les modalités de l'armement.	EM planif A armasuisse	EM planif A, ARP	PEB, RP, AEB et AMB	



Domaine	Planification / ingénierie	Etablissement du budget	Crédit	Remarques
Mise hors service de matériel de l'armée	EM planif A BLA armasuisse	EM planif A armasuisse	AMB	Via l'AMB, toutes les dépenses pour les préparatifs de vente et/ou les évacuations de matériel de l'armée mis hors service sont couvertes.
Moyens d'exploitation et installations spécifiques à l'utilisateur (sauf matériel de l'armée)				
Achat nouveau et de remplacement ainsi que maintenance <u>moyens d'exploitation</u> spécifiques à l'utilisateur et mobiles (en règle générale non fixés) p.ex. équipement d'atelier	Besoins (p.ex. ligne DU OE CdA)	Besoins (p.ex. ligne DU OE CdA)	Divers, en règle générale. crédits d'exploitation	

Légende :

- 1) Le volume de l'objet de la location est décrit dans le Manuel pour l'immobilier, chapitre 3.6 « Spécifications du produit ».
 - 2) Lors de la réalisation dans le cadre de projets de construction, l'ingénierie pour les appareils et équipements fixés à la construction se fait *de cas en cas* par armasuisse Immobilier ou par le concepteur mandaté.
 - 3) Equipements multimédia, MMA (supports audiovisuels ou matériel de présentation) troupe et administration, conformément à l'illustration 8.
- fw Crédits budgétaires avec effet sur le financement
- LV Crédits budgétaires facturation des prestations



Les crédits d'achat V (PEB, RP, AEB, EIB et AMB) servent au financement des projets du groupe défense (les financements en faveur de tiers sont déterminés par l'EM planif A en collaboration avec le SG DDPS). Les autres domaines du département fournissent leurs propres crédits.

Dans un message aux conseillers fédéraux (p.ex. Message sur l'immobilier, programmes d'armement), il faut attirer l'attention, dans les descriptions de l'opération concernée, sur les coûts dans les autres domaines d'acquisition ou sur la totalité des coûts d'acquisition et des coûts itératifs d'exploitation, par exemple sur les mesures constructives en relation avec une opération d'armement.

Lorsque plusieurs procédures sont concernées par un projet, il faut accorder une grande attention au financement :

- vérifier dès l'initialisation la possibilité de financer les mesures par procédure par le service chargé des besoins ;
- harmonisation permanente entre les prestataires.



7. Groupes de projet

Pour le travail au sein des trois procédures immobilière, TIC et RABL, les prescriptions concernées pour la collaboration ou l'organisation du projet (p.ex. Manuel pour l'immobilier, chapitre 5.7 « Organisation du projet ») s'appliquent.

Le coordinateur général assure, en tant que chef de projet (en règle générale chef du système), l'harmonisation entre les procédures immobilière, TIC et RABL. Lorsque, dans un projet, plusieurs processus d'achat sont concernés, une surveillance commune du projet est visée. Outre les tâches usuelles, une surveillance transprocessus surveille notamment la coordination entre les processus et représente le premier niveau de service en cas de différences entre les procédures (p.ex. définition de la responsabilité en matière de budget pour les domaines partiels).

Les projets immobiliers sans parts TIC spécifiques au client (p.ex. bâtiment de bureau administratif avec composants actifs) sont traités dans la BAC depuis la hiérarchie, sans projet TIC à proprement parler. L'interface entre Immo et TIC est assurée dans le cadre du groupe de projet immobilier par un coordinateur général BAC. Ce dernier regroupe toutes les demandes BAC vis-à-vis du groupe de projet immobilier (voir à ce sujet le Manuel pour l'immobilier, chap. 5.7, Groupes de projet).

Le groupe de projet représenté dans l'illustration 6 correspond à un sous-domaine maximum. Les groupes de projet sont introduits dans le cadre de la planification du projet. Selon la catégorie du projet (cat. I à III selon TUNE+, chapitre 6.3.1), les tâches doivent être regroupées au sein de l'organisation du projet.

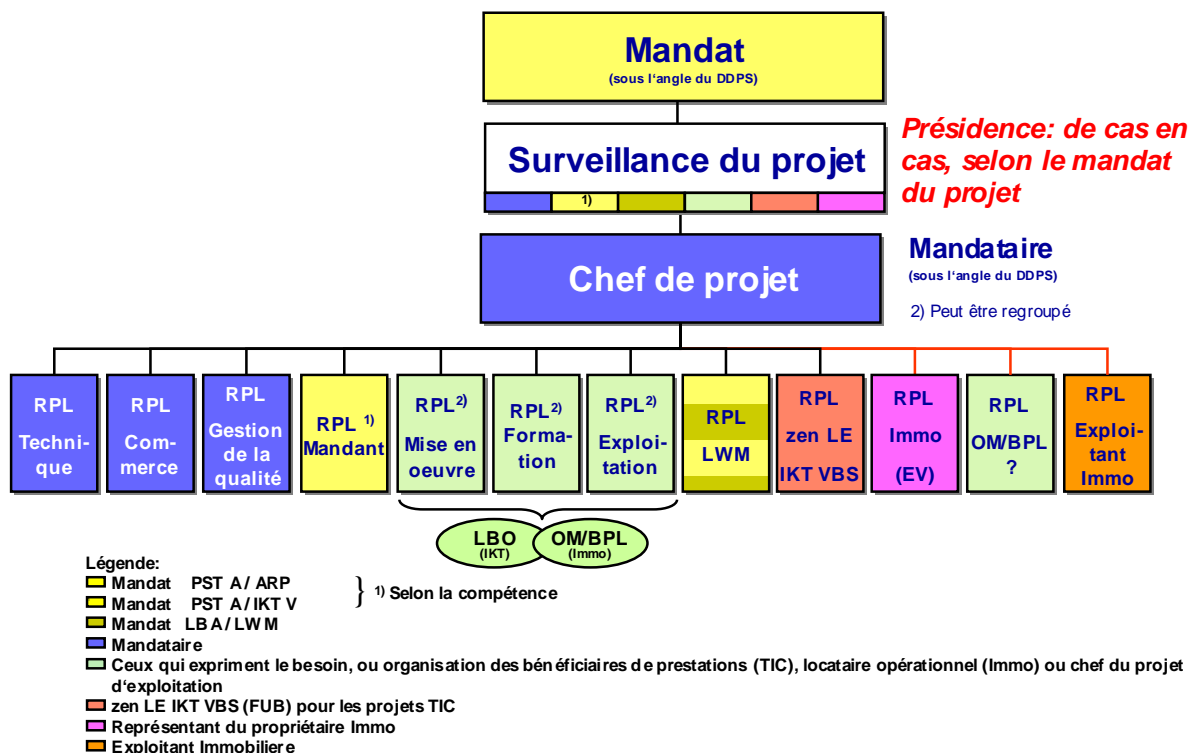


Illustration 7 : Groupe de projet catégorie de projet II avec représentants des procédures RABL, TIC et Immo



8. Interfaces

Coordination (acquisition)	Prestation	Processus	Importance des coûts de location	Remarques
armasuisse Immobilier (représentant du propriétaire)	<p>Infrastructure du bâtiment (passive), Wire-Center racks 19", câbles du bâtiments, câblage universel du bâtiment (câbles en cuivre et fibres optiques ou câbles en fibre de verre).</p> <p>Câblage et installations techniques pour :</p> <ul style="list-style-type: none">– Systèmes de contrôle d'accès (ZUKO)– Closed Circuit Television (système de caméras de surveillance)– Interphones (GSA)– Systèmes de guidage dans les bâtiments (GLS)– Systèmes de guidage de sécurité (SLS)– etc. <p>Les installations à basse tension à partir de l'introduction dans le bâtiment jusqu'à la prise de courant (y compris distribution principale de basse tension, etc.).</p>	Immo	oui	
BAC (acquisition OFCL et armasuisse BFTA)	Composants actifs, serveur, routeur, commutateur (Switch), terminaux, Closed Circuit Television (système de caméras de surveillance), interphones, système de guidage de sécurité, racks , etc. (y.c. câble Patch).	TIC RABL	non	
EM planif A ou IPT (acquisition armasuisse BFTA)	Systèmes, simulateurs et similaires (biens d'équipement militaire).	TIC RABL	non	
EM planif A (acquisition armasuisse BFTA)	Installations multimédia : <ul style="list-style-type: none">– tous les systèmes Public Viewing LAD ainsi que les systèmes audio comme DVD/ VCR/ Tuner, Radio+TV, amplificateur, box appareils de commande à la source, visualiseur, rétroprojecteur, clavier interactif, Smart-Board, murs de projection.– Tous les procédés audiovisuels	RABL MMA	non	cf. processus d'acquisition d'équipements multimédia, Annexe 2



	de télécommunication (visioconférence), y compris tables multimédia avec rack PC et gaine de câbles. – Systèmes optiques comme DVD, caméras pour films et télévision			
BAC (acquisition BIT et armée suisse BFTA)	PBX (autocommutateurs d'abonnés), terminaux téléphoniques, DECT, radio, systèmes, gestion du LAN, etc. (y.c. câble patch).	TIC RABL	non	

Illustration 8 : Délimitation entre les centres de coordination ou d'acquisition, légende en couleurs du graphique de principe dans l'illustration 8



Schéma de principe pour la délimitation des prestations au sein de l'acquisition, ou importance pour le loyer.

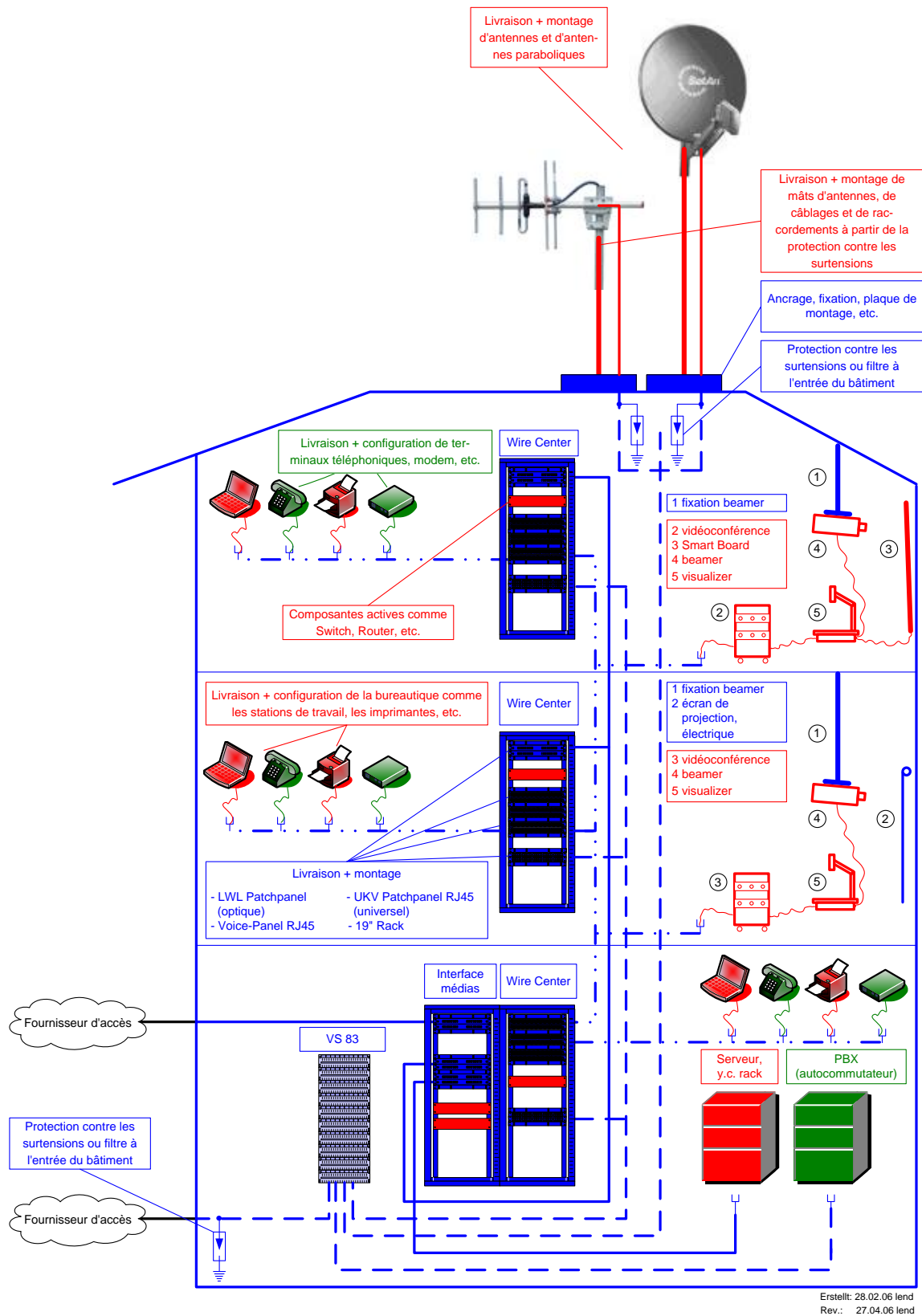


Illustration 9 : Schéma de principe sur la délimitation des prestations entre Immobilier-et TIC et opérations d'armement



En règle générale, les câblages (composants passifs) jusqu'à et avec des prises et des conduites / fixations vers les terminaux (PC, imprimante, rétroprojecteur, serveur, autocommutateurs d'abonnés, etc.) sont mis à disposition par le client. Les bases de ces câblages sont réglées dans la recommandation KBOB / UKV et dans l'instruction technique TW UKV-DDPS.

Les composants actifs et les terminaux (PC, imprimante, serveur, autocommutateurs d'abonnés, etc.) ne sont pas fournis par le client. Ils sont acquis, installés et exploités via le processus TIC.

Les prestations des différents processus et rôles sont indiquées pour l'essentiel dans le schéma de principe. En complément, les précisions suivantes s'appliquent :

1. câblage primaire, c'est-à-dire à partir de l'introduction dans le bâtiment (point de raccordement aux conduites) jusqu'aux répartiteurs dans le bâtiment (GV), aux fibres optiques (FO/LWL) et aux centres informatiques ;
2. câblage secondaire, c'est-à-dire à partir des répartiteurs dans le bâtiment (GV) et des fibres optiques (FO/LWL) jusqu'aux répartiteurs d'étages (EV). Le panneau FO/ LWL est attribué à ce câblage (FO/LWL) ;
3. câblage tertiaire, c'est-à-dire à partir des répartiteurs d'étage (EV) jusqu'aux postes de travail. Le panneau patch RJ45 est attribué à ce câblage (Cu) ;
4. la fourniture des câbles Patch (Cu et FO) relève de la responsabilité de la BAC ;
5. les câbles Patch pour le raccordement (entrées) de composants actifs doivent être fournis par le spécialiste du système ;
6. si les fixations des terminaux ne sont pas fournis par les fabricants, il faut les demander aussi tôt que possible au maître de l'ouvrage ;
7. la situation et la fixation des rétroprojecteurs, SmartBoards, etc. doivent être définies aussi tôt que possible pour que les raccordements et les sous-constructions puissent être préparés pour le montage.

Les composants actifs et les terminaux (serveur, autocommutateurs d'abonnés, répartiteurs d'étages ainsi que le rétroprojecteur, les surfaces de projection, le SmartBoard, etc.) sont acquis et exploités conformément au processus TIC ou aux modalités de l'armement. Pour des raisons de sécurité, ceci s'applique également expressément pour les installations côté client lorsqu'elles sont raccordées au câblage universel du bâtiment (UKV) (p.ex. écrans géants et écrans plasma, etc.).

Les racks 19", le câblage universel de bâtiment, les raccordements pour courant fort, etc. sont fournis par le maître de l'ouvrage. La direction de la coordination des points de raccordement côté client relève de la responsabilité du chef de projet construction (en relation avec la configuration des pièces). Les prestataires TIC définissent le standard de raccordement après avoir mis au point le besoin avec les utilisateurs.

La détermination des points 6+7 s'applique également par analogie aux installations téléphoniques. Les autocommutateurs d'abonnés et les terminaux (stations de table, DECT et similaires) sont financés, acquis et exploités par le prestataire TIC. Les prestations sont facturées séparément, en règle générale par l'OFIT).

Les armoires pour les composants actifs sont fournis par le client. Le maître de l'ouvrage fournit des racks standard 19" (voir instruction technique TW UKV-DDPS). Tous les composants actifs doivent être préparés pour le montage dans ces racks. Des armoires spécifiques au système ainsi que des racks de serveurs et similaires ne sont pas fournis par le maître de l'ouvrage.

Cette règle s'applique à l'exception des centres informatiques à proprement parler et des armoires pour l'équipement du système principal de répartiteurs (en règle générale par le



fournisseur du système). La configuration des pièces pour les serveurs / les répartiteurs et similaires est prévue par le chef de projet construction conformément aux instructions des prestataires TIC.



9. Calendrier et déroulement dans le temps

En règle générale, les étapes des processus dans le processus d'armement et immobilier ne peuvent pas se dérouler parallèlement. Les exigences du système à un immeuble peuvent souvent n'être définies qu'après le choix du type (le nouvel avion de combat est-il plus grand que l'ancien ?). Quoiqu'il en soit, il est important que le processus immobilier soit initié en parallèle. Les questions immobilières sont prises en considération dès le début. Le besoin d'investissement peut être planifié - de cas en cas, dans des scénarios selon les conséquences possibles dans le domaine de l'immobilier. Les spécifications détaillées à l'attention du processus immobilier sont fournies au plus tard après la phase de conception, de telle sorte que le projet peut être planifié et, de cas en cas, développé pour prendre la forme d'un message.

La planification côté système ou armement doit tenir compte des temps de réalisation côté client. Le déroulement des processus ordinaires à partir de la formulation du besoin approuvée jusqu'à l'approbation du crédit par les conseillers fédéraux dure environ trois ans. Etant donné la procédure parlementaire du message et pour des raisons relevant du droit régissant les achats (LMP, OMP), il n'est guère possible de raccourcir le processus.

Dans le cas de projets d'armement, il faut également tenir compte du fait qu'une autorisation de construction militaire est nécessaire pour la mise en place des installations (p.ex. champs d'antennes). Dans de tels cas, l'acquisition doit être harmonisée avec la procédure d'approbation parce qu'il se peut que des prescriptions relatives à l'acquisition soient imposées ou que la réalisation dans un site prévu ne soit pas autorisée (p.ex. installation d'antennes dans une région protégée).

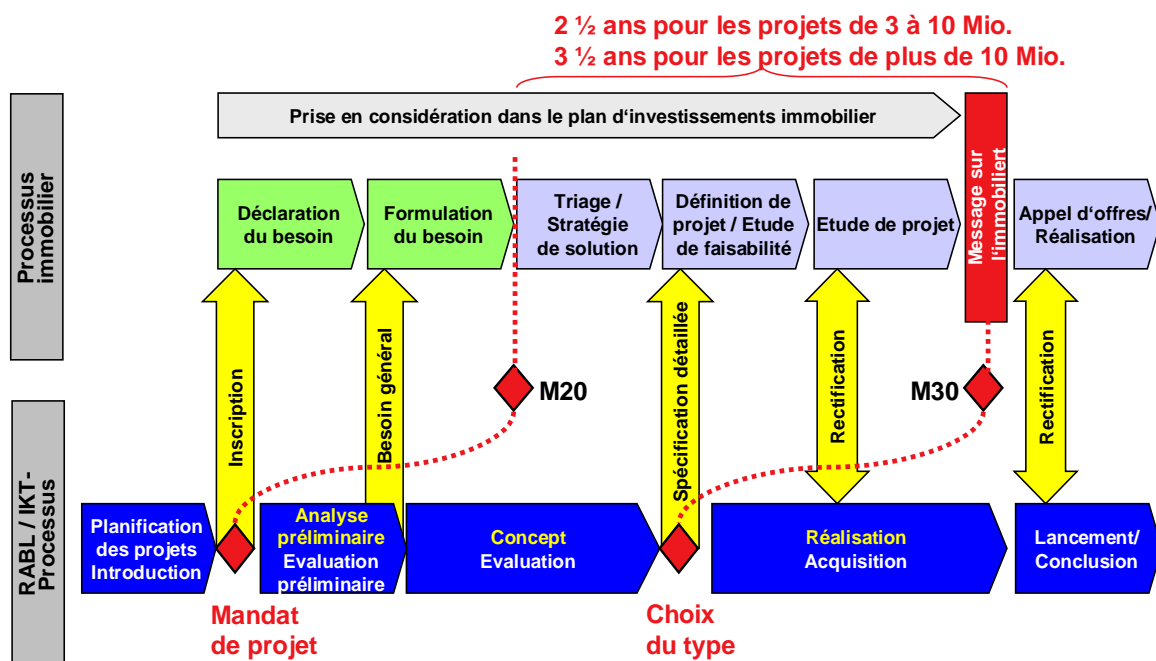


Illustration 10 : Déroulement dans le temps des modalités de l'armement et du processus immobilier (exemple : besoin immobilier en aval basé sur des projets d'armement)



L'expérience a montré qu'une grande effervescence règne dans la phase finale d'un projet. En outre, il existe, pour l'installation des systèmes électroniques sensibles, des exigences accrues en matière d'absence de poussière et d'évitement de secousses. Pour cette raison, il est indispensable que la phase finale d'un projet soit planifiée en commun avec soin. Des jalons doivent être convenus avec des dates et des conditions (spatiales) clairement définies.

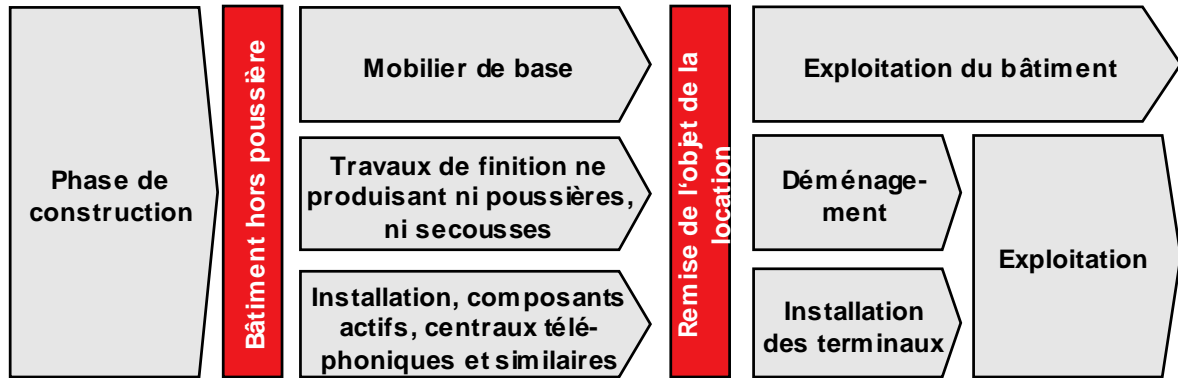


Illustration 11 : Déroulement dans le temps pour les installations de moyens et de systèmes TIC dans les immeubles

10. Dispositions de libération et de transition

Le présent chapitre sur les interfaces entre immeubles est en vigueur. **Les dispositions régissant les interfaces ont force obligatoire pour la planification de tous les nouveaux projets. Elles s'appliquent notamment à la planification des crédits budgétaires, directive VA 2010 et suiv.**

Pour les projets en cours, il faut s'attendre à des lacunes dans le financement lors de la transition au nouveau modèle comptable de la Confédération (p.ex. la téléphonie ne fait pas partie des crédits d'engagement immobiliers approuvés, et aucun crédit budgétaire n'est disponible auprès de la BAC). **Pendant la phase transitoire, les interfaces seront convenues de cas en cas entre les détenteurs de rôles.**

D'éventuelles lacunes dans le financement doivent être résolues avec le responsable financier compétent (voir le tableau au chiffre 6).



Annexe 1 – Liste des abréviations

Abréviation	Désignation
ADS	Mise hors service
AEB	Besoin d'équipement et de matériel à renouveler (crédit ou budget)
AeD	Modifications
AG	Mandant (sous l'angle du DDPS)
AMB / BMI	Munitions d'instruction et gestion des munitions (crédit, ou budget)
AN	Mandataire (sous l'angle du DDPS)
ARP	Planification de l'armée et de l'armement (dans l'état-major de planification de l'armée)
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
BE	Exploitant
BFTA	Office fédéral des systèmes de conduite, télématiques et d'instruction OFCTI (domaine de compétence d'armasuisse)
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
BPL	Chef de projet d'exploitation
BT	Besoins
OFAVM	Office fédéral des systèmes d'armes, des véhicules et du matériel (domaine de compétence d'armasuisse)
CHEOPS	Application sur la planification des systèmes, des projets, des munitions et du budget ainsi que du controlling dans le cadre de la couverture des besoins matériels de l'armée par l'EM Plan A / ARP ou avec les partenaires concernés du subordonné direct CdA et d'armasuisse
CHEOPS ALINO (depuis fin 2008)	Développement ultérieur de l'application CHEOPS pour la génération d'un portefeuille global de systèmes et de projets dans les domaines RABL et TIC -> base de SLA
Cu	Cuivre
DECT	Digital Enhanced Cordless Telecommunications (norme pour téléphones sans fil)
DELTA	Désignation d'une lacune (différence) dans le cadre de la planification générale
DLV	Contrat de services
DLZ HQ V	Centre de services, quartier général défense
DU OE CdA	Unités organisationnelles directement subordonnées du chef de l'armée
DUOAMP	Enumération des domaines de mesures : doctrine, entre-



Abréviation	Désignation
	prise, organisation (troupe), instruction, matériel (y compris armement, informatique et immobilier) et personnel
EIB	Matériel de remplacement et budget de maintenance (crédit)
EV	Représentant du propriétaire
BAC	Base d'aide au commandement
fw	avec effet sur le financement
HE	Forces terrestres, composante de l'armée
SG DDPS	Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
TIC V	<i>TIC V</i> Unité organisationnelle du groupe de la Défense dans l'état-major de planification de l'armée
TIC	Technologie de l'information et de la communication
IMP	Domaine de la planification immobilière dans l'état-major de planification de l'armée
IOS	Domaine de la protection de l'information et des objets dans l'état-major Chef de l'armée
ISDS	Sécurité de l'information et des données
KBOB	Coordination des Services fédéraux de la construction et de l'immobilier
KV	Devis
BLA	Base logistique de l'armée
BLA SMI	Base logistique de l'armée ; champ d'activités systèmes, matériel et infrastructure
LBO	Organisation des bénéficiaires de prestations
LE	Prestataire
LV	Décompte des prestations
FA	Forces aériennes, composante de l'armée
FO	Fibre optique
LWM	Gestion de l'ouvrage pendant toute sa durée de vie
M	Domaine de mesures relatives au matériel (armement, TIC et immobilier) de <i>DUOAMP</i>
MPV	Procédure d'approbation des plans de constructions militaires
MSA	Couverture des besoins matériels de l'armée (présentation globale du budget partiel de l'armement: PEB, AEB, EIB et AMB)
OE	Unité organisationnelle
OM	Locataire opérationnel



Abréviation	Désignation
PBX	Autocommutateur d'abonnés
PEB	Etude de projets, tests et préparation de l'acquisition (crédit ou budget)
PPV	Unité organisationnelle Planification, projets et essais dans les TSK HE et LW
PSA	Installation de recherche de personnes
EM planif A	Etat-major de planification de l'armée
QM	Management de la qualité
RABL	Modalités de l'armement
RP	Programme d'armement
RPL	Chef de projet du ressort
S-SLA	Service Level Agreement spécifique
SLA	Service Level Agreement
SM	Locataire stratégique
RS	Recueil systématique du droit fédéral
Syst fhr	Chef système
TSK	Composante
TUNE+	Titre de la convention entre les groupes « défense » et « armasuisse »
TVA	Autocommutateur d'abonnés
TW UKV-DDPS	Instruction technique du DDPS Câblage universel de communication
UKV	Câblage universel de communication
V	Domaine de la défense
VA	Directive
OMAT	Ordonnance sur le matériel de l'armée
OMP	Ordonnance sur les marchés publics
WAMAT	Directives sur le matériel de l'armée
zen LE TIC DDPS (BAC)	Prestataire central de la technologie d'information et de communication centrale du DDPS (BAC)
ZUKO	Système de contrôle d'accès